

## Conseil municipal du 28 janvier 2010

### Procès-verbal

L'an deux mille dix le 28 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni dans le réfectoire Jean Macé sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

**Etaient présents** : M. BESSET / M. EUVERTE / M. HARDIVILLEZ / M. HAUDECOEUR / Mme CARRASCO / Mme RIBOUILLARD / M. FILIPPI / Mme ERNOULT / Mme DEKKER / M. OZON / Mme HADDAR / Mme SPECQUE / Mme PARASCHIV / M. BOGAERT / M. HUBERT / M. BLANCHARD / Mme TAQUET / M. ARISI / Mme GERTHOFFERT.

**Etaient absents excusés** : Mme PELFORT (pouvoir à M. HARDIVILLEZ) / M. ROTH (pouvoir à M. HAUDECOEUR) / Mme SALVADOR (pouvoir à Mme SPECQUE) / M. MAZET (pouvoir à M. BOGAERT) / M. MILON (pouvoir à M. EUVERTE) / Mme ARRU (pouvoir à Mme PARASCHIV) / Mme GUINION (pouvoir à Mme GERTHOFFERT).

**Etait absent** : Mme BARRET

**Secrétaire de séance** : M. HAUDECOEUR

En exercice : 26

Présents : 19

Votants : 26

Procurations : 5

Madame TAQUET souligne le retard d'envoi des convocations à cette séance du Conseil Municipal et précise qu'il est donc difficile d'organiser son emploi du temps. En effet, elle ajoute qu'il était prévu qu'elle se rende à Toulouse cette semaine. Elle explique également que Madame GUINION ne peut être présente car elle travaille comme beaucoup.

Monsieur BESSET fait part des deux prochaines dates du Conseil Municipal : le 3 mars pour le Débat d'Orientation Budgétaire et le 22 mars pour le vote du budget.

Monsieur BLANCHARD exprime le souhait que le Conseil Municipal se réunisse au sein de l'Hôtel de Ville ou dans une salle créée pour cette occasion en Mairie.

Monsieur BESSET souligne que c'est un point intéressant mais qu'il y a déjà de nombreux travaux en vue. Il précise par ailleurs que le point soulevé par Monsieur BLANCHARD pourrait s'intégrer dans des orientations budgétaires.

Monsieur BESSET explique également qu'il serait intéressant de déplacer les lieux de séance du Conseil Municipal dans les différents quartiers. Monsieur BLANCHARD précise qu'un seul et même lieu doit être identifié au sein de l'Hôtel de Ville.

## **Approbation du procès-verbal de la précédente séance**

Madame TAQUET exprime le fait que les interventions de l'opposition sont réduites aux minima. Monsieur BLANCHARD explique que le groupe d'opposition ne votera donc pas l'approbation du procès-verbal.

Concernant la question du défibrillateur en page 3, Madame TAQUET rappelle qu'elle avait expliqué lors de la précédente séance que l'utilisation d'un défibrillateur semi automatique nécessitait une formation, ainsi qu'un recyclage systématique. Selon elle, l'utilisation d'un défibrillateur automatique est accessible à tout public.

Monsieur BESSET rappelle que les conseils d'un médecin du travail et des sapeurs pompiers ont été pris en compte pour l'achat d'un semi automatique, et conseille à nouveau à Madame TAQUET de prendre contact avec ces derniers pour en discuter. Madame TAQUET souhaite savoir quel en sera l'utilisation et où il sera installé. Monsieur BESSET répond qu'il sera installé dans le gymnase Pascal Grousset.

Madame TAQUET précise en page 4 que la Commission Economique semble se réunir sans elle. Elle explique qu'elle aurait aimé que la Commission se réunisse pour discuter du projet LIDL. Monsieur BESSET observe effectivement que la Commission Economique ne s'est certes pas beaucoup réunie mais qu'elle ne s'est jamais réunie sans invitation à l'opposition.

Monsieur BLANCHARD explique en page 4 qu'il ne rejette pas les grandes zones commerciales, dont celle de Saint Maximin, mais que celles-ci comportent de nombreux défauts tels que la sécurité d'accès, les emplois, et les aménagements. Monsieur BLANCHARD précise également en page 9 que le Laboratoire Départemental d'Analyses a fermé suite à l'ouverture à la concurrence.

Monsieur HUBERT s'exprime sur le fait que les Conseillers Municipaux ne participent pas assez à la prise des décisions municipales. Il ajoute que les Commissions Développement Durable et Urbanisme ne se sont pas beaucoup réunies en deux ans. Il évoque également la question du projet d'ouverture du magasin LIDL, pour laquelle il aurait souhaité un débat en commission.

Monsieur BESSET rappelle sur ce dernier point que la question du LIDL a déjà été évoquée lors de précédentes séances du Conseil Municipal. Il précise également que Monsieur ROTH organisera une réunion « toutes commissions » afin de présenter la démarche de Plan Local d'Urbanisme. Madame SALVADOR réunira également sa commission Développement Durable.

Madame DEKKER précise que les Commissions Culture et Education se sont réunies dernièrement et qu'aucun membre du groupe d'opposition n'était présent.

Adopté par 20 voix pour, 6 abstentions

Monsieur BESSET fait part des décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Le 10 décembre 2009, le Maire décide d'accepter l'offre de l'entreprise SARL GOUYER automatisme pour un montant de 250 € HT par an, soit 299 € TTC pour l'entretien annuel de la porte automatique de l'accueil de la Mairie ;

- Le 8 janvier 2010, le Maire décide d'accepter l'offre de la société SAGE SERVICES ENERGIE pour un montant de 5 023,20 € TTC pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le contrôle des prestations de l'exploitant pour le marché du chauffage.
- Le 13 janvier 2010, le Maire décide d'accepter l'offre de la société HIE PAYSAGE pour un montant de 28 928,25 € TTC pour l'élagage et l'abattage d'arbres sur l'ensemble de la commune.
- Le 19 janvier 2010, le Maire décide d'accepter l'offre de la société URBA SERVICES pour un montant de 44 430,20 € TTC dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Monsieur BLANCHARD exprime le souhait d'organiser un débat lors d'un prochain Conseil Municipal afin de déterminer les moyens de consultation de la population concernant l'élaboration du PLU. Il est selon lui important de connaître l'avis des habitants. Monsieur BESSET souligne que ce point sera évoqué lors d'une réunion « toutes commissions ».

Madame TAQUET annonce que le groupe d'opposition souhaite faire une déclaration préalable. Monsieur BESSET souhaite que ce point soit traité après l'explication globale des demandes de subvention. Monsieur EUVERTE précise que ces demandes de subventions seront de nouveau traitées dans le cadre du DOB et du Budget, mais que pour des raisons de calendrier, il était nécessaire de faire ces demandes avant.

### **Demande de subvention au titre de la D.G.E**

Monsieur BESSET explique que la commune doit porter à la connaissance de la sous-préfecture les opérations pour lesquelles un financement au titre de la D.G.E est sollicité pour l'année 2010, en indiquant leur ordre de priorité.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de demander l'aide de l'Etat pour les opérations suivantes :

- 1) Aménagement de sécurité routière à l'entrée est de ville.
- 2) Aménagement d'un Tourne à gauche rue de la libération.
- 3) Sécurisation du Gymnase P. Grousset.

#### 1) Aménagement de sécurité routière à l'entrée est de la ville.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que l'équipe municipale souhaite améliorer la sécurité routière à l'entrée est de la ville par la création d'un giratoire franchissable et d'un tourne à gauche afin d'accéder en toute sécurité aux entreprises commerciales existantes et à l'implantation d'un magasin LIDL à la place d'une friche industrielle. Il ajoute que ces aménagements routiers seront complétés par un itinéraire piéton et une bande cyclable rétablissant la continuité avec la piste existante et un enfouissement des réseaux.

Monsieur HARDIVILLEZ rappelle que le trafic est estimé à 12 000 véhicules par jour parmi lesquels un grand nombre de poids lourds. Il explique également que l'entrée de ville est constituée par un ensemble de 4 bâtiments commerciaux, dont un est devenu une friche industrielle, potentiellement dangereuse.

Monsieur HARDIVILLEZ évoque ainsi les objectifs du projet suivants :

- Restaurer une entrée de ville digne de ce nom,
- Redynamiser la zone d'activités et permettre la création d'emplois directs et renforcer l'activité des 3 autres commerces,
- Sécuriser les accès aux commerces et diminuer la vitesse pour entrer en ville et à proximité des écoles.

Il explique que les travaux correspondants tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 627 000 € HT et qu'ils sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la D.G.E à hauteur de 50% pour un montant plafonné à 100 000 € HT.

La commune peut donc solliciter une aide financière de 50 000 € pour cette opération.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que ce dossier a été vu lors de la réunion des Commissions Travaux et Circulation qui s'est tenue le 25 janvier dernier. Il explique par ailleurs que les trottoirs opposés aux surfaces commerciales seront également traités jusqu'à la rue du Dernier Bourguignon.

Madame TAQUET souhaite savoir de quelle manière sera traité l'environnement. Monsieur HARDIVILLEZ explique que cette question a été traitée lors des commissions Travaux et Circulation du 25 janvier et que des matériaux drainants seront utilisés sur les bordures pour l'infiltration des eaux de ruissellement. Il ajoute que l'eau des toitures du LIDL sera également infiltrée. Il évoque le fait qu'il y aura deux camions de livraison par jour. Il explique qu'un plan de végétalisation est en réflexion.

Madame TAQUET souhaite savoir s'il y aura une partie arborée. Monsieur HARDIVILLEZ explique qu'entre la zone de chemin de fer et la RD92, la question va être difficile à aborder. Il ajoute néanmoins qu'une approche avec le dossier espaces verts de la ville sera abordée. Monsieur HARDIVILLEZ précise par ailleurs que pour des raisons d'esthétisme et de sécurité, il a été choisi de mettre un muret plutôt qu'un grillage.

Monsieur BESSET explique que les Commissions du lundi 25 janvier traitaient de ce sujet et que Monsieur ARISI était présent à celles-ci. Il ajoute qu'un effort architectural avec la mise en place d'un auvent pour abriter les caddies et vélos sera engagé. Il explique également qu'il y aura des effets paysagers et que le muret sera construit avec la pierre locale.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que le côté en face bénéficiera d'un aménagement avec des plantations et que la sente du Dernier Bourguignon pourrait être rouverte. Il précise que ce dernier point sera traité avec un chantier d'insertion.

Monsieur BESSET explique que l'acquisition d'une petite parcelle (côté gauche) et la rétrocession d'une partie du Campix (côté droit) permettront l'élargissement de la perspective.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que le rond point sera franchissable pour le passage des gros porteurs EDF. Il ajoute que le virage VULCO sera remanié.

Monsieur BLANCHARD se félicite du travail engagé sur cette entrée de ville. Il regrette néanmoins que la municipalité ait décliné la proposition d'avoir une maîtrise publique sur cette zone et explique qu'il aurait été intéressant de recourir à l'EPFLO. Monsieur BLANCHARD met également en garde sur l'impossibilité de faire des financements croisés. Il explique que le Conseil Général de l'Oise ne financera pas un projet déjà subventionné par un autre organisme.

Monsieur BESSET explique que le recours à l'EPFLO n'est pas nécessaire puisque les propriétaires privés ont accepté le projet. De plus, il précise que le recours à une maîtrise publique est avantageux lorsque l'on aménage une grande zone, ce qui n'est pas le cas du terrain LIDL.

Monsieur BLANCHARD souhaite que soit présentés en Conseil Municipal la convention et l'arrêté du Maire stipulant l'accord de déplacement de la limite d'agglomération. Monsieur BESSET précise à cet effet que la commune est maître d'ouvrage de ces futurs aménagements routiers. Monsieur HUBERT souligne que la réhabilitation de cette zone pourra permettre à d'autres commerçants de s'y implanter.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il est normal de demander une subvention aux différents financeurs mais rappelle que les financements croisés ne seront pas permis.

Madame TAQUET souhaite connaître le nombre d'emplois ouverts et s'ils seront réservés aux habitants de la commune. Monsieur BESSET précise qu'il y aura 7 emplois à la clé et que la population en sera avertie. Monsieur BLANCHARD évoque le fait d'en parler en équivalent temps plein.

Monsieur BESSET confirme enfin qu'il a demandé qu'il n'y ait pas de rayon Boulangerie dans le LIDL, ce qui semble accepté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière de la DGE pour un montant de 50 000 €.

Adopté à l'unanimité des votants

## 2) Aménagement d'un tourne à gauche rue de la Libération.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que l'équipe municipale souhaite procéder à la réalisation d'un tourne à gauche rue de la Libération afin de sécuriser l'accès et la sortie de l'opération de 10 logements sociaux réalisés par Oise Habitat, impasse Chevelu.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que les services du Conseil Général de l'Oise ont préconisé la création d'un tourne à gauche avec îlots surélevés. Il ajoute que cet aménagement sera situé entre le carrefour de la rue du Clos Vert et le carrefour de la rue Sempastous, et qu'il tiendra compte du stockage des voitures pour aller à l'intérieur du nouveau lotissement et pour se diriger vers la rue de Verdun.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que le choix de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens (EDF Basse Tension, Télécommunications, et éclairage public) a été privilégié pour des raisons de sécurité et d'esthétique.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que les travaux incluent la pose de la signalisation horizontale et verticale ainsi que la réfection du trottoir piétonnier. Il explique que les travaux correspondants tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 196 000 € HT et sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la DGE à hauteur de 50 % pour un montant plafonné à 100 000 € HT.

La commune peut donc solliciter une aide financière de 50 000 € pour cette opération.

Monsieur HUBERT soulève le problème de sécurisation en évoquant le fait que l'entrée et la sortie se feront par le même endroit. Monsieur BESSET note qu'il aurait été préférable il y a dix ans d'urbaniser l'ensemble de l'îlot pour éviter les deux voies sans issue actuelles. Monsieur HARDIVILLEZ observe une succession de circonstances difficiles à gérer et évoque le fait qu'il y aura une exigence fondamentale par rapport aux mesures de sécurité.

Monsieur BESSET explique qu'il faudra garder dans l'avenir une vision générale des flux avec tous les points de conflit potentiels : la gendarmerie, Stradal et rue du Clos Vert, Passage Chevelu, rue Sempastous, rue du Pilori, Monument aux morts, Vulco, les Vergers de Saint-Leu, LIDL.

Monsieur BLANCHARD note un volume de circulation de véhicules trop important. Il explique que la traversée des poids lourds entre deux écoles est inacceptable, d'où le besoin de recourir à un équipement routier qui permette de limiter ce trafic. Monsieur BLANCHARD informe de ce fait que le Camping du Pré des Moines serait en vente et que cela permettrait un tracé court de la déviation. Monsieur BESSET explique qu'un projet de déviation ne se fera certainement pas uniquement dans l'éventualité d'une vente du camping.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière de la DGE pour un montant de 50 000 €.

Adopté à l'unanimité des votants

### 3) Sécurisation du gymnase Pascal Grousset

Monsieur HARDIVILLEZ explique que l'équipe municipale s'est engagée à améliorer les conditions de sécurité du Stade Pascal Grousset, par la mise aux normes de diverses sécurités et l'isolation des portes d'accès du complexe sportif.

Ainsi, il informe que l'objet des travaux soumis à demande de subvention est le suivant :

- Changement de la porte d'entrée
- Changement de 3 portes d'accès et de secours sur le plateau sportif
- Changement de la porte de secours côté couloir des vestiaires.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que les portes seront équipées de joints anti pince doigts.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que les travaux correspondants tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 33 048,85 € HT et sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la D.G.E à hauteur de 50% pour un montant plafonné à 100 000 €HT.

La commune peut donc solliciter une aide financière de 16 524,42 € pour cette opération.

Monsieur HUBERT souhaite savoir si cette demande est faite suite à la Commission de Sécurité. Monsieur HAUDECOEUR précise qu'il n'y avait pas de caractère obligatoire et que cette demande a été proposée afin d'améliorer les accès.

Madame SPECQUE précise que les enfants de l'Institut Médico Educatif utilisent également le gymnase Pascal Grousset.

Monsieur BLANCHARD souligne la nécessité et l'utilité de ces travaux et ajoute que le gymnase aurait besoin d'une rénovation d'ensemble. Monsieur BESSET précise qu'une étude globale sur l'utilisation des équipements sportifs sera engagée en 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière de la DGE pour un montant de 16 524,42 €.

Adopté à l'unanimité des votants

### **Demande de subvention au Conseil Général**

#### 4) Demande de subvention au conseil général pour un aménagement de la sécurité routière à l'entrée est de la ville.

Comme expliqué précédemment, la municipalité souhaite procéder à la réalisation d'un giratoire, d'un tourne à gauche et d'une liaison piétonne sur la RD 92 afin de sécuriser et requalifier l'entrée est de la ville.

Ces travaux, tels qu'ils ont été estimés, s'élèvent à 627 000 € HT et peuvent être subventionnés par le conseil général de l'Oise à hauteur de 21% pour un montant de 131 670 € HT taux communal et 10% complémentaires dans le cadre du plan de soutien pour un montant de 62 700 € HT.

Il est proposé de solliciter de ce dernier ces aides financières et d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour un montant de 131 670 € HT taux communal, et 10% complémentaires dans le cadre du plan de soutien pour un montant de 62 700 € HT.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération.

Adopté à l'unanimité des votants

#### 5) Demande de subvention au Conseil Général : aménagement d'un tourne à gauche rue de la Libération.

Comme expliqué précédemment, la municipalité souhaite procéder à la réalisation d'un tourne à gauche rue de la Libération afin de sécuriser l'accès et la sortie de l'opération de 10 logements sociaux réalisés par Oise Habitat, impasse Chevelu.

Les travaux tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 196 000 € HT et sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général de l'Oise à hauteur de 21% taux communal et 10% complémentaires dans le cadre du plan de soutien.

Par conséquent, il est proposé de solliciter auprès de ce dernier une aide financière de 60 760 € et d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour un montant de 60 760 €.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération.

Adopté à l'unanimité des votants

### **Demande de subvention au SE60**

#### 6) Demande de subvention au SE60 : Aménagement de la sécurité routière à l'entrée Est de la ville

Ces travaux d'aménagement sont également susceptibles d'être subventionnés par le SE60 à hauteur de 40% des enfouissements des réseaux basse tension.

Les travaux, tels qu'ils ont été estimés, s'élèvent à 627 000 € HT. Par conséquent, il est proposé de solliciter auprès de cet organisme une aide financière de 10 934 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière du SE60 pour un montant de 10 934 €.

Adopté à l'unanimité des votants

#### 7) Demande de subvention au SE60 : Aménagement tourne à gauche rue de la Libération

Les travaux d'aménagement du tourne à gauche rue de la Libération concernant l'opération de 10 logements sont également susceptibles d'être subventionnés par le SE60 à hauteur de 11,63%, correspondant à 40% des enfouissements des réseaux basse tension.

Les travaux tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 196 000 € HT. Par conséquent, il est proposé de solliciter auprès de ce dernier une aide financière de 22 800€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière du SE60 pour un montant de 22 800 €.

Adopté à l'unanimité des votants

### **Demande de subvention à la DRAC**

#### 8) Demande de subvention à la DRAC : restauration de la Fresque Silvie

Monsieur EUVERTE informe que l'équipe municipale souhaite procéder à la restauration de la fresque Silvie, peinture murale « Marie Félicie des Ursins » inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette restauration consiste à effectuer des opérations de protection, et de légères restaurations. Monsieur EUVERTE précise que cette peinture n'est aucunement protégée contre les UV, l'humidité, la poussière et se trouve dans une salle utilisée par l'administration locale. Il ajoute qu'elle présente quelques écaillages et un état moyen après des retouches effectuées en 1971.

Monsieur EUVERTE explique que les travaux tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 2 294,00 € HT et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 50% par la DRAC.

Par conséquent, il est proposé de solliciter auprès de cette dernière une aide financière de 1 147,00 € pour cette opération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière de la DRAC pour un montant de 1 147 €.

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur BESSET laisse la parole au groupe d'opposition qui avait annoncé en début de séance avoir une déclaration à faire.

Intervention de Monsieur BLANCHARD :

« Depuis le premier janvier de cette année notre commune a perdu une grande part de son autonomie fiscale.

En effet la suppression de la taxe professionnelle par le parlement selon la volonté du président de la République, prive le conseil municipal de sa capacité à solliciter la fiscalité des entreprises pour abonder les recettes du budget municipal, répondre aux besoins des Lupoviens et du territoire communal.

Notre commune devient ainsi plus encadrée, moins libre de prélever des ressources utiles aux projets à venir et plus contrainte de solliciter à terme l'impôt des familles.

Vous le savez pourtant la plus grande partie de cet impôt à Saint Leu d'Esserent était versée par de très grandes entreprises ; EDF, SNCF, MITTAL, PRAXAIR, VINCI, des groupes compétitifs et pour lesquelles la ville a apporté en retour d'importantes contributions à leur développement local.

Au total c'est 12,3 Milliards d'euros de charge fiscale en moins pour les entreprises en 2010 et 6,3 Milliards d'euros à compter de 2011, qu'il faudra bien compenser par l'apport de la fiscalité des contribuables, sans que l'efficacité économique, en terme d'emplois et de pouvoir d'achat ne soit prouvée.

Votre silence au regard de ce tournant historique -ici plus encore qu'ailleurs- de cette atteinte aux libertés locales, au rôle du conseil municipal et de ces élus, est révélateur de votre position politique dissimulée sous le terme « sans étiquette ».

« Qui ne dit mot consent » illustre fort bien votre position d'accepter sans broncher ces décisions politiques imposées par la majorité Ump, le gouvernement et le Président.

Pire encore vous ne jugez pas utile d'informer les habitants de notre commune de cette situation nouvelle et de ses conséquences, prévisibles c'est-à-dire plus d'impôt pour les ménages, pour moins de services rendus.

Car si la compensation de cette suppression de la taxe professionnelle, alimentée en 2009 par la nouvelle contribution locale d'activité demandée aux entreprises, mais aussi par le budget de l'Etat, assurera à l'Euro prêt la même recette qu'en 2009 au passage nous perdons l'évolution annuelle des bases votée au parlement et surtout nous sommes dans l'incertitude pour les années qui suivront, quant au volume de ressources qui seront amenées au budget de la commune, par le biais de la nouvelle fiscalité et des compensations.

Avouez que cela mériterait au moins une information précise et sérieuse à la population et au conseil municipal, et même une mobilisation de celle-ci pour la défense de la démocratie locale.

Nous reviendrons sur ces sujets lors du débat d'orientation budgétaire, mais aussi sur les autres menaces qui pèsent sur les collectivités locales au regard des différentes réformes annoncées.

Car le président de la République vient de confirmer qu'il entendait contraindre les collectivités à réduire drastiquement leur dépenses de près de 50 Milliards d'Euros, pour contribuer à combler le déficit public de l'Etat, dont elles ne sont d'ailleurs que fort peu responsables.

Nous vous laissons imaginer les conséquences catastrophiques d'une telle offensive contre les collectivités locales tant pour les personnels des communes, des intercommunalités, des départements et des régions que pour le service public et la réponse aux besoins des populations.

Monsieur le maire les Lupoviciens vous le savez ont aussi des traditions de résistance et de luttes, ils ont su le montrer à plusieurs moments de leur histoire.

Nous reviendrons aussi sur ces autres sujets lors de prochaines séances du conseil mais comptez sur nous pour jouer notre rôle d'opposition et mettre ces problèmes en débat dans la population afin que celle-ci puisse continuer à s'appuyer sur la transparence et des pratiques démocratiques avancées. »

Monsieur BESSET explique qu'il n'est pas possible de s'engager aujourd'hui dans un débat aussi riche, mais que ce sujet sera évoqué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal consacrée aux orientations budgétaires.

#### 9) Composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur BESSET explique que l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit l'instauration d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus. Il précise que bien que Saint Leu d'Esserent n'ait pas l'obligation de créer cette commission il est proposé, dans un esprit volontariste d'aide aux handicapés, de l'instituer.

Monsieur BESSET explique que cette commission a pour objet de dresser un constat de l'état de l'accessibilité. Sa mission essentielle consiste à établir un rapport annuel, présenté au conseil municipal. Ce rapport comporte des propositions de programme d'action, une évaluation et un suivi des réalisations, un bilan des résultats obtenus.

#### Le rapport est transmis :

- au Préfet du département
- au Président du Conseil Général
- Au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.
- ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Monsieur BESSET précise que la commission joue un rôle consultatif. Elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel ou coercitif. Toutefois, le recours à ses connaissances peut être sollicité en tant que de besoin lors de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité.

Cet article précise que le Maire préside la commission et arrête la liste des membres.

Il est proposé au conseil de créer cette commission et de désigner les représentants de la municipalité à cette commission.

- Monsieur Stéphane HAUDECOEUR
- Monsieur Yvan HARDIVILLEZ
- Madame Colette BARRET
- Madame Véronique SPECQUE
- Un membre de l'opposition

Des représentants d'associations d'handicapés et d'usagers seront aussi membres de cette commission et seront nommés ultérieurement par le Maire.

Monsieur BESSET explique qu'il s'agit d'une compensation par la ville de plusieurs handicaps (moteur, visuel, auditif, mental, psychique...) et que la création de cette commission permettra un objectif de solidarité, de développement durable et de qualité de vie.

Il précise que la loi de 2005 qui a créé cette commission consultative donnait pour obligation de :

- Réaliser avant le 31/12/2009 un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)
- Elaborer un schéma directeur des établissements recevant du public
- Mettre en accessibilité tous les bâtiments recevant du public avant 2015

Monsieur BESSET rappelle que les travaux qui ont été lancés ont respecté les conditions d'accessibilité (abaissement des trottoirs...). De plus, une réunion interne avec la DDE et réunissant les élus et les chefs de service a permis de connaître tous les enjeux de cette loi. Il précise par ailleurs que le bureau de vote de la Salle des Fêtes sera transféré dès mars prochain à l'école Raymonde Carbon.

Monsieur BESSET exprime le fait que la Commission Accessibilité va aider à faire un diagnostic global qui servira à tirer des priorités d'action. Il ajoute que le Conseil Municipal des Jeunes pourra également apporter des idées. Il y a selon Monsieur BESSET un réel projet de vivre ensemble.

Madame SPECQUE précise qu'il faudrait parler de personnes handicapées et de personnes à mobilité réduite. Madame TAQUET explique qu'il n'est pas choquant d'employer le mot « handicap » et d'en faire une reconnaissance.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il s'agit de garantir un droit à l'accessibilité de même niveau qu'une personne valide. Il ajoute que le projet de passerelle règlera les problèmes d'accessibilité car les abords du pont sont trop dangereux.

Madame TAQUET souligne le fait d'associer la Maison Départementale des Personnes Handicapées ainsi qu'un ergothérapeute sur la commune. Monsieur BESSET précise à ce titre que l'Association des Paralysés de France a déjà été sollicitée.

Madame TAQUET, pour le groupe d'opposition, décide de proposer Madame Rachel GERTHOFFERT comme membre de la Commission Accessibilité. Madame TAQUET, n'étant pas assez disponible pour être membre de la Commission, mettra ses connaissances à disposition si besoin est.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer la Commission Accessibilité et de désigner comme membres de cette association les personnes suivantes :

- Monsieur Stéphane HAUDECOEUR
- Monsieur Yvan HARDIVILLEZ
- Madame Colette BARRET
- Madame Véronique SPECQUE
- Madame Rachel GERTHOFFERT

Adopté à l'unanimité des votants

## 10) Rapports d'activité des EPCI 2008

Conformément aux dispositions des articles L 5211-39 et L 5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI doit envoyer aux Maires des communes membres, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activité sur les services concernés.

Le contenu de ce rapport est laissé à la libre appréciation du président de l'établissement. Il a néanmoins pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres et d'améliorer la transparence de fonctionnement des groupements.

Le rapport d'activité de la communauté de communes ainsi que le prix et la qualité du service public des déchets ménagers n'ayant été présenté au vote du conseil communautaire que le 3 décembre dernier ceux ci n'ont pu être présentés lors du conseil municipal du 16 décembre.

Monsieur EUVERTE présente ainsi le rapport d'activités de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise en remarquant qu'il s'agit davantage d'une plaquette de présentation. Il explique que le rapport est composé d'un règlement intérieur ainsi que des thèmes de réflexion de PSO :

- Création d'une zone intercommunautaire
- Schéma départemental du SCOT
- Etude sur le portage à domicile
- Création d'une recyclerie
- Création d'un transport urbain
- Etude sur le compostage
- Oise Verte et Bleue
- Randonnée « Sur les pas des bâtisseurs »
- Coopération Intercommunale : Maison de la Pierre

Monsieur EUVERTE rappelle que ce document est mis à disposition en Mairie.

Monsieur BESSET explique que la collecte et l'élimination des déchets relève de la compétence de PSO ; le traitement des déchets est assuré par le SMVO. Monsieur BESSET fait état de la collecte des déchets ménagers qui s'élève pour l'année 2008 à 309 kilos par habitant. Le total déchets ménagers + encombrants s'élève à 500 kilos par habitant.

Monsieur BESSET informe par ailleurs que l'achat de containers ainsi que les frais de collectes de traitement ont représenté en 2008 un total de 820 000 €. Il précise également que le coût de la cotisation au SMVO s'élève à 276 000 €. Soit un total d'environ 1 100 000 €.

## 11) Point sur le bilan social

Monsieur EUVERTE explique que lors de la séance du Comité Technique Paritaire du 11 décembre 2009, une présentation du bilan social 2008 de la collectivité a été faite aux membres.

Il informe qu'en 2008, la collectivité compte 93 agents permanents dont 75 stagiaires ou titulaires et 18 agents non titulaires. A cela s'ajoutent 36 emplois non permanents, agents saisonniers ou professeurs de musique. Pour 2009, nous comptons 73 titulaires et stagiaires et 17 non titulaires représentant un total de 90 emplois permanents. Monsieur EUVERTE précise par ailleurs que la mairie est en phase de plusieurs recrutements en 2010.

Monsieur EUVERTE exprime le fait que la filière dominante au sein de la collectivité est la filière technique qui regroupe 18 agents des services techniques et 16 agents d'entretien. Il ajoute que sont représentées juste après les filières administratives et culturelles.

Au niveau démographique, Monsieur EUVERTE fait remarquer que les agents de sexe féminin sont les plus représentés. En ce qui concerne la répartition du personnel communal par âge, la tranche d'âge la plus élevée est celle comprise entre 40 et 54 ans (plus de 65% des titulaires).

Monsieur EUVERTE explique que 80% des agents de la collectivité exercent leurs fonctions à temps plein, 9% à temps non complet et 11% ont demandé un aménagement de leur temps de travail en temps partiel.

Monsieur EUVERTE fait état du nombre de jours d'absence pour maladie qui s'élève en 2008 à 1814 jours.

En ce qui concerne la longue maladie, 6 agents sont concernés soit 8% de l'effectif.

Il informe par ailleurs que les accidents de travail sont peu nombreux au sein de notre collectivité. Sur les 3 dernières années, ils ne représentent à peine que 5% de l'effectif global.

Concernant la formation, en 2008, Monsieur EUVERTE informe que 17 agents sont partis en stage pour un montant total de 36 425 €. Monsieur EUVERTE précise à ce sujet que la plupart des formations sont annulées par l'agent pour diverses raisons (lieu de stage trop lointain, nécessité de service...). Il souligne de ce fait une mobilisation de la hiérarchie pour que les plans de formation soient plus suivis.

Pour conclure, Monsieur EUVERTE explique que les dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif s'élèvent à 5 433 250 € et les dépenses de personnel à 2 926 707 €, elles représentent donc 53,87% du budget de fonctionnement de la commune.

Madame TAQUET remercie Monsieur EUVERTE d'avoir présenté ce bilan qu'elle trouve néanmoins incomplet. Selon elle, il aurait été intéressant d'ajouter des éléments concernant le temps de travail (temps partiel choisi ou non choisi), les accidents de travail (déterminer la catégorie), le nombre de cadres par catégorie professionnelle, le nombre d'agents par filière.

Monsieur BESSET précise que 60% des agents ne demandent jamais de formation et que la raison pour laquelle ils ne partent pas en stage est l'éloignement du lieu. Madame RIBOUILLARD rappelle qu'au moment où les agents demandent leurs stages, ils n'ont aucune précision sur le lieu et la durée.

Monsieur BESSET invite les membres présents à venir consulter le document complet du Bilan Social 2008 en mairie.

## 12) Questions diverses

Madame TAQUET souhaite que la Municipalité fasse une demande de subvention exceptionnelle pour Haïti.

Monsieur BESSET rappelle que le séisme a fait plus de 170 000 morts et qu'il faudra compter plus de dix ans pour tout reconstruire. Aussi, il explique qu'il n'y aura pas forcément d'engagement financier de la part de la Municipalité et qu'à sa connaissance, aucune demande de subvention n'avait été faite pour le drame indonésien en 2004.

Monsieur BESSET explique que la Municipalité souhaite s'engager par le biais de différentes manifestations municipales. Ainsi, il informe qu'une exposition photos sur le thème d'Haïti sera bientôt organisée à la Médiathèque, et ce, avec la collaboration de Monsieur KMIECIK, Directeur d'école du primaire Jean-Baptiste Clément.

Monsieur BESSET évoque également un encouragement pour une participation citoyenne des habitants (dégustation exotique de la Table autour du Monde de l'association CLDD avec un stand Haïti). Il émet le souhait d'une implication à long terme par le biais de plusieurs manifestations.

Madame TAQUET explique que les deux propositions peuvent se cumuler. Il s'agirait pour la ville d'un acte fort de solidarité et d'un engagement symbolique. Monsieur BESSET précise que la mairie n'a pas de compétences pour faire de l'aide internationale mais que les moyens municipaux pour organiser des manifestations sont toujours possibles.

Monsieur BLANCHARD souligne le côté contradictoire des propos rapportés concernant la volonté de faire participer financièrement les Lupoviens. Selon lui, le peuple d'Haïti est le plus malheureux du monde et il serait dommage de ne pas apporter d'aide financière. Il informe par ailleurs qu'un collectif a été créé à Creil avec des haïtiens vivant en France. Monsieur BLANCHARD se dit favorable à un concept de durabilité mais cela n'efface pas l'urgence de la situation.

Monsieur BESSET rappelle qu'il n'y a aucune volonté de la Municipalité de se désengager mais qu'il préconise un engagement à long terme.

Monsieur BESSET ferme la séance à 23 h 00.

**Le Secrétaire de Séance**  
**Stéphane HAUDECOEUR**